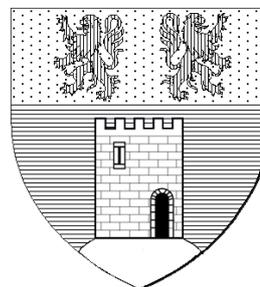


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU JEUDI 27 DECEMBRE 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : MM COURNEDE Mathieu et LAUGIER Robert.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en signalant que la date et l'horaire sont inhabituels.

Il revient ensuite sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

L'INSEE vient de transmettre le chiffre officiel de la population de Lachau qui s'élève à 229 habitants.

Pierre MORARD a indiqué que le Docteur LIOTARD de Laragne, destinataire de la proposition de la Mairie, serait intéressé pour l'organisation d'une permanence selon des modalités à définir. Son Cabinet se développe et il prendra contact en début d'année avec la Mairie.

Une réunion a été organisée le 3 novembre avec les producteurs présents sur le marché. Céline TRUCHET a fait part des difficultés rencontrées et de la lassitude qu'elle éprouve. Il a été décidé collectivement de travailler sur une fiche destinée aux candidats qui sera examinée par la commission élargie aux producteurs. De nouvelles arrivées sur le marché sont enregistrées : un marchand de bois, un autre de couverts taillés. Lors d'une prochaine réunion sera examinée la demande de remplacement de Francis AUBERT par le Jardin de Madélie.

Établi le : 18/01/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le Marché de Noël a connu un bon succès et la soirée autour de la soupe d'épeautre animée par le Conteur PLANTEVIN a rassemblé plus de 100 personnes.

Le déroulement du 11 novembre a été amélioré pour la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 (illumination du monument aux morts le 10 au soir, recueillement à l'église, implication des enfants, banquet républicain, exposition). Les participants de Ballons, Lachau et au-delà étaient nombreux et recueillis.

Les illuminations de Noël ont été installées par l'entreprise commissionnée par le SDED.

Le Maire a représenté la Commune à la célébration de la Sainte-Barbe à l'invitation des pompiers de Séderon. Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme était présente. La cotisation au SDIS reste inchangée à 3 602 €. Le chantier de la nouvelle caserne devrait être lancé en 2019.

Le remboursement du FCTVA pour 2018 s'élève à 14 593.49 €.

Le montant de l'aide à la performance épuratoire à verser par l'Agence de l'Eau est de 2 370.65 €.

En vue des prochaines élections, une commission doit être créée pour traiter des litiges. Il a été proposé en qualité de délégué du Conseil Municipal la benjamine, Marie-Line TREMORI.

Concernant le déploiement des compteurs Linky, une réunion a été organisée le 3 décembre par une association. Sylvie LAMBERT et Michèle AMIC ont représenté la Commune. Sur le principe, les délibérations des Conseils Municipaux n'ont aucune valeur juridique. Le Conseil Municipal considérant qu'il s'agit d'affaire d'ordre privé laisse à l'appréciation de chacun le choix de laisser installer ou pas les compteurs Linky sur la commune. Néanmoins, les questions soulevées par les participants seront transmises à l'opérateur ENEDIS pour obtenir des éléments de réponse. Des réunions territoriales d'information sont organisées par ENEDIS. Toutes les informations sont affichées.

Les entreprises vont être consultées pour la réalisation des VRD du lotissement communal. Une réunion préparatoire avec l'architecte et le bureau d'études est fixée au 21 janvier 2019.

La 2ème réunion de la Commission Projets s'est tenue le 24 novembre. Elle a notamment permis de relancer le Noël des enfants qui a été organisé le 22 décembre par Julie SAINI, Olivier BOSCO et Jean-Claude MARTIN qui a revêtu pour l'occasion les habits du Père Noël. Le compte-rendu a été distribué.

De même, le lavoir a été repeint par Stéphane REDLER et Monsieur OLIVIER (nouveau propriétaire de la maison de Georges AMIC). Ils sont vivement remerciés pour ce geste citoyen.

Un courrier de réponse a été adressé à la Sous-Préfète suite à sa transmission de la lettre de Madame HARROUE. La position de la Commune a été réaffirmée, des photos ont été produites à l'appui et Madame HARROUE a été invitée à davantage de courtoisie dans ses propos.

Le traditionnel loto de la Mairie est fixé au samedi 23 février 2019.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Robert PINEL a remis les actes de la 2ème rencontre franco-allemande ainsi que le programme du 75ème anniversaire de la commémoration de la mémoire des martyrs du Maquis d'Izon.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2018

Sous réserve d'une modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Ordures Ménagères

Monsieur TOCON de la CCSB en charge des ordures ménagères s'est déplacé sur Lachau le 26 novembre pour visiter les sites potentiels d'implantation du futur point central de collecte.

Ont été visités les abords du pont de pierre (angles du jeu de boules et angle du chemin de la Pinié) ainsi que les abords de l'ancienne école.

Compte-tenu des risques (arc électrique ou empiètement sur la chaussée) le site retenu est l'ancien lieu d'implantation des poubelles (actuel étendage).

Mr TOCON va transmettre un projet d'implantation de la plateforme qui sera réalisée en coordination avec les travaux de réfection du pont. L'étendage serait alors déplacé en pointe de la parcelle.

3- Eau

Suites à l'épisode de pluies intenses, un problème de qualité de l'eau est apparu. Les consignes de traitement de l'eau données par l'ARS ont été mises en œuvre. L'analyse de contrôle a confirmé le retour à la qualité de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable, la CEREG a mandaté un technicien pour procéder à une campagne de recherche de fuite en basse période et de nuit.

Trois fuites ont été détectées dont une importante (60 m³/jour) au Chemin du Renouveau. Les travaux ont été réalisés. Les deux autres moins conséquentes (à proximité de la place du Monument aux Morts et sur le Chemin de Notre Dame de Calma au niveau de la maison de Madame CLARY) devront faire l'objet de détectations particulières pour localiser l'endroit le plus précisément possible afin de limiter au maximum le terrassement sur la voirie.

4- Vœux à la population

La date est fixée au dimanche 13 janvier 2019 à 11 H 00. Elle figure sur le site de la Mairie. L'organisation sera calée sur le format habituel.

5- Organisation du Grand Débat

Le mouvement des Gilets Jaunes a fait émerger les attentes des citoyens et des territoires. Dès le 8 décembre un cahier des doléances a été ouvert à l'initiative de l'association des Maires ruraux. Plusieurs contributions ont été consignées. Face à

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

l'ampleur du mécontentement le Président de la République a lancé le 12 décembre le Grand Débat National.

Le Conseil Municipal décide d'organiser un débat citoyen le vendredi 1er février 2019 à 20 H 00 en Mairie pour échanger et faire remonter les revendications à l'État.

6- Animaux errants

Plusieurs signalements d'animaux errants sont intervenus : des chats au hameau de Rioufret par Jean-Luc PERCEVEAUX et des chiens patous par Madame Annie VIOLLEAU de la Pinié (1er signalement en février 2018 et nouveaux problèmes les 13 novembre et 21 novembre 2018).

Le Maire rappelle qu'un arrêté d'interdiction de divagation est en vigueur concernant les chiens. La présence des patous est la résultante de la réintroduction du loup qui porte un préjudice énorme aux troupeaux et aux éleveurs. Les propriétaires de patous seront informés pour prévenir tout danger. Toute infraction doit être signalée à la Gendarmerie qui fera appliquer l'arrêté. Concernant les chats, des contacts seront pris avec la Mairie d'Eygayes qui a mis en place un programme de stérilisation.

7- Comptes rendus des commissions et délégations

Communauté de communes :

La CCSB va engager une étude en vue de la réalisation d'un centre aquatique.

La convention de mise à disposition des agents intercommunaux arrive à renouvellement. Les tarifs horaires passent de 21 à 25 €. La comptabilisation du temps facturé est modifiée. Les heures sont désormais comptées de l'arrivée de l'agent sur la Commune à son départ. Compte-tenu des réductions de dotations et de l'augmentation des effectifs scolarisés, le Conseil travaillera sur les possibilités de réduire ou de mieux utiliser le recours aux agents intercommunaux. (délibération n°2018-39)

Bâtiments communaux :

Le ventilateur du poêle à pellets de la salle de classe de l'ancienne école a été remplacé. La salle dispose maintenant d'un système de chauffage en état de marche. Les loyers portant sur les périodes pendant lesquelles le chauffage se trouvait hors d'état de marche seront effacés.

8- Questions diverses

Un point est fait sur la livraison du bois. Le Maire se rapprochera de David MARTIN.

Un container rempli de gravier et de sel sera installé au sommet de la montée des Mourrelières en prévision d'épisodes de neige et de gels.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La DDT sera relancée en vue de l'installation du panneau mentionnant l'appartenance de la Commune au Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Un panneau a été installé dans le Secrétariat de Mairie pour inviter les usagers à la courtoisie envers Sophie AUDIBERT lors de leurs visites.

Le ruisseau délimitant la propriété communale acquise à Monique et Henri AMIC et la copropriété du Château sera curé pour faciliter la circulation de l'eau.

Accord est donné au remboursement des frais avancés par Céline TRUCHET pour le Marché de Noël et la Soupe d'Épeautre ainsi qu'à ceux exposés par Julie SAINI pour l'Arbre de Noël des Enfants. *(délibération n°2018-38)*

Parce que le devis transmis par le Centre de Gestion pour la mission d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) est de 588 €, la Communauté de Communes sera sollicitée pour étudier une mutualisation au niveau intercommunal.

La Gendarmerie sera contactée en vue de l'enlèvement du véhicule en état d'épave qui stationne sur le parking du cimetière depuis des années.

Il sera demandé au Département d'installer un panneau indiquant la direction de Séderon sur la Place de l'Hôtel.

Monique AUDIBERT-GIBIER signale l'état et la dangerosité du grillage de l'ancien tennis.

Certains conseillers remarquent le bénéfice de cet horaire (18h30 au lieu 20h30) au niveau de l'efficacité du travail fourni par l'équipe municipale ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H45 en souhaitant une bonne fin d'année aux participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet